

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL**



## **CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 MARS 2014 A LONGECHAUX**



### **COMPTE RENDU**

#### **I - ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

a) **Compte administratif 2013 :**

Le document joint en annexe N°1 fait apparaître un résultat global de clôture consolidé (tous les budgets) de 691 133. 46 €  
Tous les documents joints en annexe ont été présentés et commentés en conseil.

**Le conseil de Communauté, en l'absence de Bernard CANTENEUR, Président, a voté à l'unanimité le compte administratif présenté.**

b) **Affectation de résultats :**

Le budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 760 909.36 €, qu'il convient d'affecter à la section de fonctionnement (la section d'investissement présente un excédent de 114 760.56 €).

**Le conseil de Communauté a décidé d'affecter 1 760 909.36 € en section de fonctionnement pour le budget principal.**

c) **Comptes de gestion 2013 :**

Les comptes administratifs des budgets sont en concordance avec les comptes de gestion établis par la Trésorerie de Valdahon.

**Le conseil de Communauté a établi les comptes de gestion présentés.**

**d) Débat d'orientations budgétaires :**

Les premières projections des budgets 2014 sont regroupées dans le document annexe N°3.

Ces projections intègrent les investissements engagés et à continuer.

Il apparaît, à ce stade, qu'il est possible d'établir des budgets définitifs sans augmentation de la fiscalité et sans augmentation générale de la redevance incitative.

Ces projections, à ce stade, devraient permettre aux futurs élus, de disposer d'une marge de manœuvre pour de nouvelles actions sans risque de déséquilibre budgétaire.

**e) Création de poste :**

Mr Emmanuel BRISEBARD, chef d'équipe au service technique a réussi l'examen professionnel pour accéder, par promotion interne, au grade d'agent de maîtrise ;

**Il a été décidé de créer le poste correspondant.**

**f) Projet locaux administratifs**

Rappel : la communauté de communes s'est positionnée sur l'immeuble utilisé par les services de la DDT et appartenant au Conseil Général, en vue d'installer ses bureaux. Le prix d'achat proposé par le Conseil Général est de 230 000 €. Une extension des locaux sur une surface d'environ 130 m2 est prévue afin d'aménager un hall d'entrée, une grande salle de réunion pouvant accueillir les conseils communautaires et des bureaux indépendants pour l'école de musique.

La consultation d'architectes avec remise d'une esquisse a été réalisée. La commission d'appel d'offres a retenu le projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de :

- Architecte : Atelier d'architecture Sabrina Huot à Fuans
- Economiste : Cap Construction à Chevigney-les-Vercel
- Bureau d'études thermiques : Planair à Valdahon

Le coût des travaux a été évalué à 350 000 € H.T.au stade de l'esquisse.

**Le conseil autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à déposer les dossiers de demande de**

**subventions auprès du Conseil Général et de la Région-Ademe (programme Effilogis), dès que l'Avant-Projet-Détaillé (APD) sera établi.**

## **II DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **A) OPERATION D'AMENAGEMENT DU TERRAIN DESTINE A AMIOTTE A AVOUDREY**

#### Contexte :

La parcelle appartient aujourd'hui à la commune d'Avoudrey. (Parcelle ZP 16 A la Chaux)

Cette parcelle est réservée par l'entreprise Amiotte-Suchet pour la création d'une nouvelle usine de fabrication de salaisons. (Classée en zone constructible dans la carte communale)

Les services de l'Etat ont estimé que l'opération ne relevait pas de l'aménagement d'une zone d'activité communale et qu'elle concernait une délocalisation d'une entreprise agroalimentaire pour laquelle la CCPPV est compétente aux termes de ses statuts.

Selon la Préfecture, la Communauté de communes doit donc porter ce projet. Ceci implique que la CCPPV achète le terrain à la commune d'Avoudrey avant la réalisation des travaux et le revende à l'entreprise une fois la parcelle viabilisée et plateformée.

L'hypothèse qui est privilégiée est un achat du terrain par la CCPPV à la commune à l'euro symbolique.

La proposition de portage de l'opération de viabilisation et de plateformage du terrain pour Amiotte par la CCPPV vous est présentée ci-dessous :

#### **Décomposition du coût du projet :**

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant TTC	Montant HT	assiette subventionnable (réservée à l'administrations)
Relevé topographique		2 500	
Dossier création lotissement/bornage		2 300	
Etude de sols Etude de gestion des eaux		5 000	
Dossier Loi sur l'eau		5 000	
Notice d'impact Natura 2000		3 000	
Raccordement Eau		150 000	
Raccordement assainissement		91 500	
Electricité		100 800	
Raccordement téléphonique		15 000	
Déplacement conduite petit lait existante		10 000	
Aménagement de la plateforme		750 000	
<b>TOTAL</b>		<b>1 135 100</b>	

- Le coût total des travaux de viabilités et de plateformage est de : 1 135 100 € HT (prévisionnel)
- **Plan de financement prévisionnel :**

Recettes	Montant (€ HT)
Vente du terrain viabilisé et plateformé à l'entreprise au prix de 8 € HT le m <sup>2</sup> (55 000 m <sup>2</sup> )	440 000
Etat (DETR)	173 775
Conseil général	100 000
Autofinancement CCPPV	421 325
Total	<b>1 135 100</b>

Le coût résiduel à la charge de la communauté de communes est : 421 325 € HT (prévisionnel, peut varier en fonction du montant de subvention accordées par l'Etat et le Conseil général)

⇒ **Le bureau a demandé au conseil de communauté de délibérer sur les points suivants, en conséquence :**

- Il autorise le Président signer un acte d'achat du terrain à la commune d'Avoudrey à l'euro symbolique,
- Il autorise La Communauté de Commune du Pays de Pierrefontaine Vercel à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de viabilité et de plateformage du terrain destiné à l'entreprise,
- Il autorise le Président à signer la convention à venir concernant le reversement de fiscalité à la communauté de communes par la commune.

**La commune d'Avoudrey reversera le produit de la fiscalité économique jusqu'à ce que le coût résiduel assuré par la CCPPV soit couvert (tous frais compris dont frais financiers),**

- autorise les services de la Communauté de Communes à lancer les consultations d'entreprises nécessaires à la réalisation des travaux,**
- Il valide le plan de financement prévisionnel,**
- Il autorise le Président à déposer les demandes de subventions pour cette opération auprès du Conseil général et de l'Etat (DETR),**
- Il autorise le Président à signer les marchés à intervenir,**

**Les crédits correspondants seront ouverts au BP 2014.**

## **B) PROJET DE CONVENTION PARRAINAGE MEDEF 2014**

Un réseau de parrainage avec le MEDEF et la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel existe sur le territoire du Pays des Portes du Haut-Doubs depuis octobre 2004.

La précédente convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2013, le Président à proposé de la renouveler pour l'année 2014, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Le Bilan 2013 du réseau de parrainage est disponible sur demande auprès des services de la Communauté de communes.

Montant : 6 500 €

**⇒ Le conseil de communauté autorise le Président à signer la convention 2014, dont le projet est joint en annexe.**

## **III PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)**

### **a) Projet de covoiturage**

Le Parc naturel régional du Haut-Jura en relation avec ses partenaires français (Pays Horloger, Pays du Haut-Doubs) et suisses (Arcjurassien.ch, ADAEV pour la Vallée de Joux, ADNVA pour le Nord Vaudois, Agglomération urbaine du Doubs et Canton du Jura) ont engagé une démarche de promotion du covoiturage à l'échelle de l'Arc Jurassien dans le cadre d'un programme Interreg. Ce projet conduit sur la période 2011-2013 a permis d'une part d'initier une dynamique autour des questions de mobilité en zone de montagne et d'autre part de promouvoir l'offre de covoiturage dans un cadre domicile-travail transfrontalier.

Le potentiel de développement restant important, les partenaires ont souhaité déposer un second projet Interreg sur la période 2014-2015. Celui-ci vise à élargir le dispositif à de nouveaux territoires (Pays des Portes du Haut-Doubs et territoire de Belfort pour la partie française, Val de Travers et Jura Bernois pour la partie suisse). Il permettra également d'expérimenter de nouvelles solutions en relation avec les entreprises, les collectivités et les usagers.

*Les différentes phases et actions seront présentées en séance.*

**Plan de financement prévisionnel TTC (partie française) :**

	PNR Haut-Jura	Pays du Haut-Doubs	Pays du Horloger	Portes du Haut-Doubs	SMTC
Interreg FEDER	33 551	30 337	30 337	27 607	30 448
Etat CIM	8 634	8 612	8 612	7 702	
PNRHJ	13 734				
Pays Haut-Doubs		11 612			
Pays Horloger			11 612		
Portes du Haut-Doubs				10 702	
SMTC					20 299
<b>Coût total :</b>	<b>55 918</b>	<b>50 562</b>	<b>50 562</b>	<b>46 011</b>	<b>50 747</b>

Pour les modalités financières une convention inter-partenaire au titre du FEDER sera proposée aux membres français du groupement de façon à définir les engagements et responsabilités respectifs de chacun d'entre eux dans la réalisation du projet : paiement des dépenses, appels de fonds, justificatifs financiers, délai de transmission...

**→ Le conseil de communauté :**

- **Valide les modalités de mise en œuvre du projet**
- **Sollicite les financements correspondants**
- **Désigne un représentant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.**

**b) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

La mission confiée à HDL pour l'étude pré-opérationnelle d'OPAH est terminée. Le diagnostic a mis en évidence les besoins et potentiels réels en matière d'habitat. Les éléments mis en avant par la synthèse ont permis d'élaborer un programme d'intervention.

*Ce document a été présenté en séance.*

Via le plan climat énergie, un intérêt particulier est porté sur l'amélioration des performances énergétiques des logements.

Les membres du bureau proposent une enveloppe prévisionnelle d'un montant de 220 750€, correspondant à l'abondement des subventions à obtenir par les porteurs de projets retenus dans le cadre de l'OPAH :

- \* 104 250€ seront attribués aux propriétaires bailleurs
- \* 46 500€ aux propriétaires occupants
- \* 70 000€ pour la rénovation des logements communaux.

### **→ Le conseil de Communauté :**

- **Autorise le Président à lancer un appel d'offre pour animer l'OPAH**
- **Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de nos partenaires.**

#### **c) Demande de subventions pour le poste de chargée de mission plan climat énergie :**

Dans le cadre de l'élaboration du plan climat énergie, le Conseil Régional, l'ADEME et le FEDER financent respectivement à hauteur de 30%, 30% et 20% l'ingénierie de projet. Le poste d'Aurélie Piquerez, en charge de l'animation du Plan Climat Energie Territorial est concerné. Les subventions demandées seront:

- d'un montant de 11 660€ au Conseil Régional
- d'un montant de 11 660€ à l'ADEME
- d'un montant de 7 774€ au FEDER

### **→ Le conseil de communauté :**

- **Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil régional, de l'ADEME et du FEDER.**

## **IV COMMISSION SERVICES**

#### **a) Transport à la demande**

Le marché de transport à la demande se terminera le 26 mars prochain.

Un appel d'offres pour une durée de 18 mois a été lancé. Nous avons eu trois réponses. Un travail d'analyse des offres est terminé.

Le Conseil Communautaire renouvelle ce marché et retient la proposition du Groupement solidaire des taxis AVRIL, VIVOT, GUINARD et LA COMPAGNIE DES TAXIS.

#### **b) Relais assistantes maternelles**

Le Relais d'Assistants Maternelles est une compétence intercommunale depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Martine Kuhn propose un accompagnement aux parents dans leur recherche d'un mode d'accueil et dans leurs démarches de parents employeurs ainsi qu'un accompagnement des assistantes maternelles dans l'exercice de leur pratique. Emilie Laligant, embauchée à mi-temps depuis septembre, propose des animations ouvertes aux enfants non scolarisés accompagnés par un adulte (parents, assistantes maternelles...). Une animation par semaine est proposée à Valdahon, Orchamps-Vennes et Pierrefontaine-les-Varans.

**Le conseil communautaire se positionne pour un passage de temps de travail d'Emilie de 50% à 60% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Ce passage à 60 % permettra à Emilie : d'avoir un temps de coordination avec Martine, de pouvoir participer aux réunions Inter-relais, d'être formée à la diffusion d'informations générales.**

## **V PAYS**

#### **a) Planification**

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), adopté définitivement par le Parlement le 20 février, comporte de nombreuses modifications des règles d'urbanisme.

Il a été présenté en conseil communautaire les changements initiés par cette loi.

Dans le cadre du travail de réflexion engagé à l'échelle du Pays des Portes du Haut Doubs pour l'élaboration d'un SCoT à l'échelle, la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel souhaite aujourd'hui se doter de la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision d'un SCoT ».

La poursuite du développement du territoire de la Communauté de Communes, la préservation de son attractivité, nécessite donc la mise en œuvre d'une démarche de SCoT que les élus ont souhaité initier à l'échelle du pays.

Afin de permettre au Pays de valider le lancement d'une démarche SCoT rural en partenariat avec les services de l'Etat et d'engager les études dans ce cadre, il est nécessaire dans un premier temps de modifier les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article I dont la nouvelle rédaction serait :

Compétences obligatoires :

*I. Aménagement de l'espace :*



**Le Conseil Communautaire a donc décidé :**

- **d'APPROUVER la modification de l'article I des statuts en ajoutant l'« élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale ;**
- **de SOLLICITER de la part des communes membres une délibération portant sur l'approbation des nouveaux statuts dans les conditions fixées à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **de CHARGER Monsieur le Président de notifier la présente délibération à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes ;**

**b) Subvention poste ingénierie**

Dans le cadre de l'établissement du contrat de Pays 2007-2014, la Région Franche-Comté finance l'ingénierie de projet. Elle accorde des subventions pour le financement des salaires des agents de développement des Pays correspondant au temps consacré à la réflexion stratégique et prospective du Pays et au montage de projet.

Le poste de Marjorie Barrioz, en charge de l'animation du Pays de manière générale, et de l'aménagement du territoire plus spécifiquement est concerné. Son temps de travail éligible consacré à l'ingénierie de projet relative au Pays s'élèvera en 2014 à 79 % dont 32% de temps éligible à la subvention.

**Le Conseil Communautaire autorise le Président à faire une subvention 6 130.60 € au Conseil Régional.**

**VI COMMISSION TOURISME**

**a) Sites remarquables du goût**

Dimanche 9 février a eu lieu à Orchamps-Vennes le premier évènement de l'association locale des Sites Remarquables du Goût réunissant 10 professionnels de bouche de notre communauté de communes. Celui-ci a été un succès avec plus de 160 repas vendus au profit de l'association. Il en découlera, nous l'espérons, de nombreux autres projets.

**b) Site de consolation**

La Fondation, consciente de l'état de vétusté des bâtiments mis en location et accueillant un nombreux public, souhaite assurer la sécurité des visiteurs et sauvegarder son patrimoine. Elle ambitionne de mener une réflexion pour définir un plan d'action à court moyen et long terme en partenariat avec le Conseil Général. Dans ce cadre, un soutien de la Communauté de communes est sollicité. Le plan de financement est le suivant :

Montant du budget prévu (Etude)		50 000 euros
Conseil Général	50 %	25 000 euros
Etat	30 %	15 000 euros
Commune de Consolation	6 %	3 000 euros
Communauté de Communes	6 %	3 000 euros
Association Diocésaine	6 %	3 000 euros
Fondation Val de Consolation	2 %	1 000 euros

**Le conseil de Communauté valide ce plan de financement et cette aide à hauteur de 3000 €.**

## **VII COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

### **a) Subventions aux associations**

La commission Vie Associative s'est réunie le 10 février afin d'étudier les dossiers de demande de subvention pour les manifestations se déroulant entre le 1er mars et le 30 juin 2014.

#### *Association n°1 : PROJET DE MARCHES FESTIFS DE PRODUCTEURS, ARTISANS ET ARTISTES LOCAUX*

L'association Décliic travaille actuellement sur l'organisation de 6 marchés sur 6 communes pendant 6 mois avec 6 ambiances (Guyans Durnes, Vernierfontaine, Etalans, Fallersans, L'Hôpital du Grosbois, Charbonnières Les Sapins)

La commission propose une subvention de 1500 euros pour ce projet.

### Association n°2 : JUNGLE RUN

La Jungle Run enfant aura lieu le dimanche 13 avril 2014 de 14h à 17h sur la commune de Pierrefontaine-les-Varans. Cette course aura lieu à l'occasion de la 5eme édition de la Rêverot'trail organisé par le club FROGLE ROC. Il s'agit de mettre en place une course de fond agrémentée d'obstacles variés s'adressant aux enfants (6-12 ans). Ce projet a pour but de :

- Donner le gout de la course de fond aux plus jeunes par l'approche ludique du parcours d'obstacle
- Créer une dynamique pour mobiliser la population Pétrifontaine et du secteur du Val de Venes, rassembler ses acteurs locaux autour d'une manifestation dédiée aux plus jeunes.

Les membres de la commission proposent une subvention de 400 euros.

### Association n°3 : CONCERT GRATUIT A GUYANS DURNES

Le comité d'animation du village de Guyans-Durnes, en partenariat avec le projet Decliiic, incubateur d'initiative (Famille rurale) et l'association Grange culture, a souhaité solliciter la communauté de communes dans le cadre de l'organisation d'une manifestation culturelle et festive. Il s'agit de la seconde édition d'un concert gratuit à la salle des fêtes de Guyans-Durnes le samedi 07 juin 2014.

Les membres de la commission proposent une subvention de 750 euros.

### Association n°4 : 30e ANNIVERSAIRE DE LA CHORALE DU PLATEAU

La chorale du plateau fêtera son 30e anniversaire et organisera dans ce cadre plusieurs manifestations au cours de l'année. Elle accueillera, du 29 au 31 mai, les chorales allemandes de Maulbronn et d'Oberwiessenthal. Des échanges actifs ont permis de créer depuis 25 ans des liens privilégiés entre ces deux associations. La chorale du plateau donnera avec eux (ainsi qu'avec le chœur des enfants du Sacré Cœur de Vercel) un grand concert public en l'Eglise de Valdahon le vendredi 30 mai en soirée.

Une subvention de 750 euros est proposée.

### Association n°5 : 70e ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

La Lyre Vercelloise saisit l'occasion du 70e anniversaire du débarquement du 6 juin 1944 pour organiser une grande « fête au village » avec la participation de toute la population. La Lyre sera la maitre d'œuvre en s'entourant des énergies et ressources locales. Le programme couvre 3 journées : ouverture le vendredi 6 juin au soir et clôture le dimanche 8 avec un feu d'artifice. Il réunit les civils et les militaires.

- Vendredi 6 juin : Grand concert d'ouverture rendant hommage à la chanson française

- Samedi 7 juin: En tenue d'époque, représentant les différents belligérants : allemands, maquisards, soldats alliés. Sur le site du gymnase, sera reconstitué un CAMPEMENT avec des scènes, des démonstrations dynamiques et une exposition de matériels datant de 39-45.

Une présentation de véhicules militaires et civils de l'époque (plus de 50 véhicules et un char Sherman) est également prévue. Reconstitutions des maisons et des commerces situés du centre du village au site du gymnase, d'une classe (à l'école publique). Expositions diverses (rez-de-chaussée de la mairie) sur les associations de l'époque, interviews de personnes ayant vécu les événements (combattants, prisonniers en Allemagne, résistants...ou simples habitants), documentaires sur la Résistance, photos et cartes postales... Le soir l'heure sera à la fête avec un grand bal de la libération. Une buvette et un stand snack serviront boissons et repas dans une ambiance vintage U.S.

- Dimanche 8 juin : Messe à 10 h 15, suivie d'une cérémonie de commémoration au Monument aux Morts pour les disparus de cet événement

Les membres de la commission proposent une subvention de 3000 euros.

**Le conseil de Communauté valide l'ensemble de ces aides aux associations pour les manifestations pour un montant total de 6400 €.**

## **VIII ENVIRONNEMENT - DECHETS**

### **a) Convention avec PREVAL**

En logique avec le PCET, il apparaît opportun que nos services transportent des matières issues de la déchetterie en direction des filières de traitement.

Les moyens humains et matériels de la Communauté de Communes le permettent et il y a lieu d'établir une convention de régularisation avec PREVAL définissant les modalités techniques et financières de ces transports.

Le coût de ces prestations à verser par PREVAL à la Communauté de Communes est d'environ 15 000 €/an.

**Le conseil de Communauté autorise le Président à signer cette convention.**

### **b) Redevance incitative :**

Il y a lieu d'ajuster le calcul de la redevance incitative pour les résidents en habitat collectif et pour les professionnels.

Ces deux catégories d'usagers ne contribuent pas de façon équitable aux besoins financiers du service.

Les travaux de la Commission actuelle Environnement – déchets seront proposés au prochain conseil de communauté.

## **IX SYNDICAT MIXTE DU DESSOUBRE**

Un document est joint en annexe, pour votre information.

Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs le délégué(e)s et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.